

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Philippe SAN MARCO.

•

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**FCT 006-2272/10/CC**

**■ Approbation de l'adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à "l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales"**

**DSB 10/5021/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La crise financière et les grandes difficultés dans lesquelles se sont trouvés les établissements bancaires ont relancé, avec une acuité particulière, les réflexions sur l'opportunité, voire la nécessité, de permettre aux collectivités locales de diversifier leurs sources de financement, d'avoir accès directement aux marchés financiers et d'acquérir la reconnaissance auprès des investisseurs.

Une certaine dépendance vis-à-vis du secteur bancaire a incité les collectivités à se tourner vers le marché obligataire. Toutefois, le morcellement des collectivités locales françaises et les volumes réduits des besoins financiers de chacune d'entre elles ne leur ont pas permis d'accéder à ce jour à ce marché dans des conditions optimales.

Conscientes de cette faiblesse, certaines collectivités locales ont décidé de se grouper afin d'effectuer des opérations communes sur les marchés financiers.

Pourtant, alors même que ces émissions obligataires ont rempli une partie de leurs objectifs initiaux, force est de constater qu'elles ne permettent pas aux collectivités locales d'accéder de manière simple, récurrente et optimale à la ressource financière.

Les associations d'élus ont par conséquent souhaité la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier l'intérêt et la faisabilité de la création d'une structure dédiée au financement des collectivités territoriales : l'Agence de financement des collectivités locales.

L'Agence regrouperait des collectivités territoriales et s'informerait de leurs besoins financiers. Elle effectuerait des émissions obligataires et consentirait des prêts aux collectivités qui en feraient la demande, dans un cadre bien défini.

Les analyses préliminaires menées par le groupe de travail démontrent que la création d'une telle Agence serait utile pour les collectivités, notamment pour diversifier l'offre bancaire. Elle permettrait aux collectivités de disposer d'une structure, capable d'intervenir de manière récurrente sur les marchés financiers, qui les ferait bénéficier, dès lors qu'elles en exprimeraient le besoin, de la ressource financière à laquelle elle aurait accès, et dans le cadre d'une mise en concurrence avec les partenaires financiers habituels des collectivités.

Le groupe de travail a progressé dans ses analyses et a également engagé des discussions avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Il souhaite maintenant aborder une phase plus active, qui aboutirait idéalement à la création de l'Agence dans le courant de l'année 2011. Pour ce faire, une « Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales » a été créée à l'initiative des associations d'élus.

Ce dossier démontre tout l'intérêt qu'il y a pour les collectivités adhérentes, mais aussi pour toutes les collectivités territoriales, à appuyer le projet de création de l'Agence.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Signé le 1er Octobre 2010**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt que la Communauté Urbaine porte à la création de cette agence de financement,
- La nécessité d'être associée aux réflexions et de pouvoir influencer sur les décisions relatives à l'Agence,

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée l'adhésion à « l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales ».

**Article 2 :**

Est approuvé le paiement d'une contribution annuelle de 15 000 euros .

**Article 3 :**

Sont désignés comme représentants de Marseille Provence Métropole au sein de « l'association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales »

- Monsieur Vincent COULOMB, titulaire,
- Monsieur Jean-Pierre GIORGI, suppléant.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de Communauté Urbaine.Sous-Politique : A 410 – Nature : 6574 – Fonction : 020.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI